



retrocession de chiffre d'affaire

Par **pascaleF**, le **23/03/2013** à **13:14**

Bonjour

J'ai signé un bail précaire pour un restaurant qui se trouve dans un hotel, le propriétaire de l'hotel me dit que c'est lui qui va encaisser mes clients et me retroceder le chiffre d'affaire que je vais réaliser, je trouve que cela est complètement abberant et surtout comment est ce possible? Il me dit qu'il me le retrocedera à 100% sans rien retenir .

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement

Pascale F

Par **Legalacte**, le **23/03/2013** à **16:40**

Bonjour,

Si ce sont les clients de l'hôtel, c'est normal qu'ils paient directement l'hôtel pour la chambre et pour les repas, par contre, si il y a des clients qui viennent uniquement pour le restaurant, là c'est moins normal, ce serait à vous de les encaisser.

Par contre, vous devez vérifier les rétrocessions de l'hôtel avec votre caisse enregistreuse, pour qu'il vous règle bien toutes les additions.